

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 27 juin 2023

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 27 juin 2023 à 18h00 à l'Espace culturel Paul FARRAUD à PLAN D'ORGON, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, CASTEX Alain, DEVOUX Jean-Louis, LEPIAN Jean-Louis, MARCON Patrick, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : FAURE Vincent (procuration à MARCON Patrick), LECOFFRE Eric (procuration à CASTEX Alain), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), PORTAL Serge (procuration à DEVOUX Jean-Louis).

Absents : DI FELICE Jean-Marc, FABRE Louis-Pierre, FERRIER Pierre, GAVANON Michel, GIRAUD Pierre, LLOBET Lionel, LUCIANI-RIPETTI Marina, MILLET Isabelle, PONCHON Solange, ROBERT Daniel, TATON Robert, TROUSSEL Marc.

Quorum : 9	Présents : 11	Suffrages exprimés : 15	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 21 juin 2023			

N° de la délibération : 2023-25

Objet : Autorisation de signature du marché n°2023-03 Produits chimiques

Monsieur le Président explique qu'un accord cadre à bon de commande passé selon une procédure formalisée avec négociation a été lancé pour la fourniture de produits chimiques à usage industriel. Le marché d'une durée d'un an renouvelable 5 fois est alloué par nature de produits. Les montants maximums pour la durée du marché sont :

Lot N°	Désignation du lot	Montant maximum pour la durée totale du marché
Lot 1	sels métalliques et autres produits associés	600 000 €
Lot 2	polymères et autres produits associés	1 800 000 €

A l'issue de la procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 20 juin 2023 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise :

Lot 1 : SAS LA GLORIETTE DISTRIBUTION – 30 300 BEUCAIRE

Lot 2 : KEMIRA CHIMIE - 67 000 STRASBOURG

Après avoir pris connaissance des caractéristiques du marché et du rapport de la commission d'appel d'offres, le Conseil d'administration,

PRENDS ACTE du choix de la commission d'appels d'offres ;

AUTORISE le Directeur à signer le marché avec les entreprises LA GLORIETTE DISTRIBUTION et KEMIRA CHIMIE.

Fait et délibéré en séance,
A PLAN D'ORGON, le 27 juin 2023

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON